

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bruxelles, le 9 janvier 2009 – 1 / 2

*L'information ci-jointe constitue une information réglementée au sens de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.*

## Émission d'obligations

Anheuser-Busch InBev (Euronext: ABI) annonce avoir déterminé les conditions financières d'émission d'obligations pour un montant de 5.000.000.000 USD, constitué d'obligations d'un montant de 1.250.000.000 USD venant à échéance en 2014, d'obligations d'un montant de 2.500.000.000 USD venant à échéance en 2019 et d'obligations d'un montant de 1.250.000.000 USD venant à échéance en 2039. Les obligations porteront intérêt à concurrence d'un taux annuel de 7,20% pour les obligations à 5 ans, de 7,75% pour les obligations à 10 ans et de 8,20% pour les obligations à 30 ans, respectivement.

Les obligations seront émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc., une filiale détenue à 100% par Anheuser-Busch InBev, et seront inconditionnellement et irrévocablement garanties par sa société mère, Anheuser-Busch InBev NV/SA, dont la notation est actuellement de Baa2 (Moody's) et de BBB+ (Standard and Poor's). Certaines filiales d'Anheuser-Busch InBev NV/SA octroieront également des garanties quant aux obligations.

Les obligations sont offertes et vendues à des investisseurs institutionnels aux États-Unis conformément à la règle 144A et, en dehors des États-Unis, conformément à la réglementation S du *US Securities Act* de 1933, tel qu'amendé.

Les montants nets obtenus suite à la vente des obligations seront utilisés pour rembourser une partie de l'endettement mis en place pour financer l'acquisition d'Anheuser-Busch Companies Inc.

Felipe Dutra, CFO d'Anheuser-Busch InBev, a déclaré : « *Nous sommes très satisfaits du succès de cette transaction sur les marchés financiers. L'émission d'obligations correspond à notre engagement de refinancer les crédits-relais mis en place dans le cadre de notre ligne de crédit sénior de 45 milliards USD et nous permet d'augmenter le profil d'échéance de notre endettement.* »

Il a ajouté : « *Les actifs seront utilisés afin de rembourser 3,5 milliards de la Ligne de crédit B (relais aux ventes) de la ligne de crédit sénior de 45 milliards USD, venant à échéance en novembre 2009, et 1,5 milliards de la Ligne de crédit A (relais sur le marché des capitaux), venant à échéance en novembre 2010. Bien que nous restions sur la bonne voie et*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bruxelles, le 9 janvier 2009 – 2 / 2

*totalemment engagés à notre processus de vente, cette émission d'obligations nous accorde plus de flexibilité dans nos interactions avec des acheteurs potentiels. »*

## **Contacts Anheuser-Busch InBev :**

### **Marianne Amssoms**

Vice President Global External Communications

Tel: +32-16-27-67-11

E-mail: marianne.amssoms@inbev.com

### **Fabio Spina**

Vice President Investor Relations

Tel: +32-16-27-62-43

E-mail: fabio.spina@inbev.com

*Les obligations mentionnées ci-dessus n'ont pas été ni ne seront enregistrées conformément au Securities Act américain de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »), ou conformément à toute disposition législative de droit financier dans tout autre pays ou juridiction et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement prévue par le Securities Act. Par conséquent, les obligations ne sont offertes et vendues (1) aux États-Unis, qu'à des Qualified Institutional Buyers, tel que définis par, et conformément à, la règle 144A du Securities Act et (2) en dehors des États-Unis, qu'à certaines personnes non américaines, conformément à réglementation S du Securities Act. Aucune offre publique des obligations ne sera faite aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.*

*Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres obligataires aux États-Unis ou dans toute autre juridiction.*